



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 3 Juillet 2018
CO 080 DE

Page 1/5

Étaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, Christine CHATEAU, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Laetitia DOS SANTOS, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94

Présents : 65

Votants : 77

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN à Bernard AMIENS, Cyril ACCARD GUILLOIS à Jean-Jacques COURT, Florent GAILLARD à Jean-Luc LETONDOR, Denis MOREL à Thierry GUINCHARD, Valérie PAQUIEZ à Pierre GUINCHARD, Jacques FAIVRE à Guy DAVID, Hubert MOTTET à Jean-Marie BAILLY, Christian JAQUIER à Alain MURCIER, Claudine ROUEFF à Martine VUILLEMIN, Clément FORET à Odile SIMON soit 12 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Antoine MARCELIN, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Étaient Excusés : Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Bernard BRUNEL, Frédéric LAMBERT, Roger GROS, Raphaël GAGNEUR, Anne CHARLET.

Étaient absents : Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Pascal DROGREY, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Jean-Jacques DE VETTOR, Bernard LAUBIER, Yann PINGUAND, Gérard MATHIEU, Laurent MENETRIER, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian COLIN.

Convocation faite le : 25 juin 2018

Objet : Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

VU les délibérations n°CO 014 DE et CO 015 DE en date du 7 février 2017 relatives aux délégations confiées par le Conseil Communautaire au Président et au Bureau ;

VU la note de synthèse portant rendu compte exhaustif de l'exercice des délégations depuis la dernière séance de Conseil Communautaire ;

ENTENDU la présentation faite par le 1^{er} Vice-Président ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND ACTE sans observation de l'exercice de rendu-compte effectué par le 1^{er} Vice-Président conformément à la liste suivante :

Rendu compte des décisions prises par le Bureau – en application de la délibération n°015 du 07.02.2017 portant délégation permanente.

- BUREAU DU 15.05.2018

CESSION DE PARCELLES EN ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES :

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 2/5

Séance du 3 Juillet 2018

CO 080 DE (SUITE)

Objet : Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

1° à Monsieur Jean-Luc GUICHARD (Société DECOD'HOR) les lot N°6, 7 et 8 de la ZI Velours 3 à Poligny (Parcelles cadastrées Section ZH N°400, 401 et 402) d'une superficie globale de 6 235 m² au prix de 12 € HT / m², soit 74 820 € HT ;

2° à Monsieur Franck FOISSEY (Société WATT PEAK) le lot N°4 de la ZI Velours 3 à Poligny (Parcelle cadastrée Section ZH N°398) d'une superficie globale de 2 150 m² au prix de 12 € HT / m², soit 25 800 € HT ;

3° à Monsieur François DEFOUGERES (Société DIAGER) les parcelles cadastrées Section AD N°161, 347, 349 et 351, ZI de Poligny, secteur « Aux bulbes » d'une superficie globale de 1 185 m² au prix de 14 € HT / m², soit 16 590 € HT ;

4° à Monsieur Cyrille MARGUERON et Madame Charlyne MARGUERON (Née FAURE) (Société Ambulances du Triangle d'or, SCI CYRCHA) le lot N°12 e de la ZAC de l'Ethole à Arbois (parcelle cadastrée Section BP N° 294) d'une superficie de 983 m² au prix de 22 € HT / m², soit 21 626 € HT et le lot contigu F de la ZAC de l'Ethole à Arbois (parcelle cadastrée Section BP N° 291), d'une superficie de 1 246 m² au prix de 1 € HT / m² (TERRAIN NON CONSTRUCTIBLE CAR GREVE D'UNE SERVITUDE ARCHEOLOGIQUE), soit 1 246 € HT ; soit l'ensemble au prix de 22 872 € HT ;

5° à Monsieur Laurent PATTHEY (SCI PLM 39) le lot N°17 j de la ZAC de l'Ethole à Arbois (parcelle cadastrée Section BP N°307) d'une superficie de 655 m² au prix de 24 € HT / m² soit 15 720 € HT + une superficie de 95 m² située en bordure Nord et Est de la parcelle, grevée d'une servitude de réseau (Passage d'une canalisation) au prix de 1 € HT / m², soit 95 € HT ; le lot contigu S de la ZAC de l'Ethole à Arbois (parcelle cadastrée Section BP N° 306), d'une superficie de 1 455 m² au prix de 1 € HT / m² (TERRAIN NON CONSTRUCTIBLE CAR GREVE D'UNE SERVITUDE ARCHEOLOGIQUE), soit 1 455 € HT ; soit l'ensemble au prix de 17 270 € HT ;

6° (Venant préciser la surface définitive suite bornage, cf. délibération prise pour cette vente en bureau communautaire le 26/10/2017), à Monsieur Rémi GAUTHIER (SCI CEDORE/Société AGROSERVICE 2000 lot N°16 de la ZAC de l'Ethole à Arbois d'une superficie globale de 12 297 m² (parcelles cadastrées Section ZI N°161, 162, 166, 169, 189, 191 et Section AN N°196 et 197) au prix de vente de 20 € HT / m², soit 245 940 € HT ;

ADMINISTRATION DU PERSONNEL

- Augmentation de la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'Adjoint Technique permanent à temps non complet à 30h hebdomadaire.
- Augmentation de la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'Adjoint d'Animation permanent à temps non complet de 30h hebdomadaire à temps complet de 35h hebdomadaire.

- BUREAU DU 19.06.2018

SUBVENTIONS FISAC

1- Attribution de subventions au titre de la fiche action n° 1 : Diagnostic préalable à l'investissement des professionnels

Subvention versée à la Chambre de Métier et de l'Artisanat ou à la Chambre de Commerce et d'Industrie qui a réalisé le diagnostic pour un montant de 720 € :

- Entreprise Brasserie le Thermal :
 - Subvention FISAC (25%) : 180 €
 - Subvention CCAPS (35%) : 252 €
 - Soit un total de subvention totale de 432 €
- Entreprise NAVARRE Christophe :
 - Subvention FISAC (25%) : 180 €
 - Subvention CCAPS (35%) : 252 €

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 3/5

Séance du 3 Juillet 2018

CO 080 DE (SUITE)

Objet : Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

Soit un total de subvention totale de 432 €

• Entreprise A Fleur de Sel :

Subvention FISAC (25%) : 180 €

Subvention CCAPS (35%) : 252 €

Soit un total de subvention totale de 432 €

- Attribution de subventions au titre de la fiche action n° 2 et 3 : Aide à la modernisation et à la rénovation des locaux et de l'appareil de production et accessibilité

• Entreprise Brasserie le Thermal :

○ Accessibilité des locaux : 8 979 € de travaux éligibles

Subvention FISAC (30%) : 2 694 €

Subvention CCAPS (30 %) : 2 694 €

○ Rénovation des locaux : 9 788 € de travaux éligibles

Subvention FISAC (20%) : 1 958 €

Subvention CCAPS (20%) : 1 958 €

Soit un total de subvention (FISAC+CCAPS) : 9 304 €

• Entreprise NAVARRE Christophe :

○ Accessibilité des locaux : 3 529 € de travaux éligibles

Subvention FISAC (30%) : 1 058.70 €

Subvention CCAPS (30 %) : 1 058.70 €

○ Rénovation des locaux : 13 458,29 € de travaux éligibles

Subvention FISAC (20%) : 2 691.66 €

Subvention CCAPS (20%) : 2 691.66 €

Soit un total de subvention (FISAC+CCAPS) : 7 500.72 €

• Entreprise A Fleur de Sel :

○ Accessibilité des locaux : 4 715 € de travaux éligibles

Subvention FISAC (30%) : 1 414.50 €

Subvention CCAPS (30 %) : 1 414.50 €

○ Rénovation des locaux : 19 624.35 € de travaux éligibles

Subvention FISAC (20%) : 3 924.87 €

Subvention CCAPS (20%) : 3 924.87 €

Soit un total de subvention (FISAC+CCAPS) : 10 678.74 €

- Attribution de subventions au titre de la fiche action n° 6 : Améliorer la compétitivité et la stratégie des entreprises artisanales

Subvention versée à la Chambre de Métier qui a réalisé le diagnostic pour un montant de 700 € :

• Entreprise Mylen'Air

○ Diagnostic Améliorer la compétitivité et stratégies des entreprises artisanales

Subvention FISAC (30%) : 210 €

Subvention CCAPS (40%) : 280 €

Soit un total de subvention totale de 490 €

○ Actions d'accompagnement pour améliorer la compétitivité et stratégies des entreprises artisanales

Subvention FISAC (30%) : 210 €

Subvention CCAPS (40%) : 280 €

Soit un total de subvention totale de 490 €

• Entreprise Cousette

○ Diagnostic Améliorer la compétitivité et stratégies des entreprises artisanales

Subvention FISAC (30%) : 210 €

Subvention CCAPS (40%) : 280 €

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 3 Juillet 2018
CO 080 DE (SUITE)

Page 4/5

Objet : Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

Soit un total de subvention totale de 490 €

o Actions d'accompagnement pour améliorer la compétitivité et stratégies des entreprises artisanales

Subvention FISAC (30%) : 210 €

Subvention CCAPS (40%) : 280 €

Soit un total de subvention totale de 490 €

• **Entreprise A Fleur de Sel**

o Diagnostic Améliorer la compétitivité et stratégies des entreprises artisanales

Subvention FISAC (30%) : 210 €

Subvention CCAPS (40%) : 280 €

Soit un total de subvention totale de 490 €

o Actions d'accompagnement pour améliorer la compétitivité et stratégies des entreprises artisanales

Subvention FISAC (30%) : 210 €

Subvention CCAPS (40%) : 280 €

Soit un total de subvention totale de 490 €

- Attribution de subventions au titre de la fiche action n° 10 : Mobiliser les professionnels au travers de l'UCAS dans les domaines de la communication et des animations commerciales
Subvention attribuée à L'Union Commerciale et Artisanale de Salins les Bains (UCAS) pour :

• Animation 4 jours de Salins 2017 : 6 919.59 € de dépenses éligibles

Subvention FISAC (30 %) : 2075.87

Subvention CCAPS : 2 250 €

Soit une subvention totale de 4 325.87 €

• Animation 4 jours de Salins 2018 : 11 453.96 € de dépenses éligibles

Subvention FISAC (30 %) : 3 436.20

Subvention CCAPS : 2 250 €

Soit une subvention totale de 5 686.20 €

Attribution de subventions au titre de la fiche action n° 11 : Traitement de la signalétique économique à l'échelle de l'ex CCPS.

• Implantation de plan de zone et totems

Cout total des travaux : 7 942.40 € HT

Subvention FISAC 20% : 1 588.48 €

AIDE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Attribution d'une subvention à la SCI le Relais de la Reculée pour la réalisation de chambres d'hôtes et gîte de groupe aux Planches Près Arbois

Rendu compte des décisions prises par le Président en application de la délibération n°014 du 07.02.2017 portant délégation permanente.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN EN ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES :

- Renonciation le 12/06/2018 à exercice du DPU sur transaction immobilière relative à la parcelle cadastrée AD N°441 au lieu-dit « les Courpots » 39 800 POLIGNY d'une superficie de 239 m² entre la commune de Poligny et la SCI du Triangle d'Or.

- Renonciation le 11/05/2018 à exercice du DPU sur transaction immobilière relative à la parcelle cadastrée AD N°438 39 800 POLIGNY d'une superficie 93 m² entre la commune de Poligny et DIAGER LEADER.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 3 Juillet 2018
CO 080 DE (SUITE)

Page 5/5

Objet : Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

- Renonciation le 08/03/2018 à exercice du DPU sur transaction immobilière relative aux parcelles cadastrées AW N°125 et 129 au lieux-dits « Route de Champagnole » et Les Près Sizo Nord » 39 110 SALINS LES BAINS d'une superficie de 1 107 m² et 96 m² entre la SCI VSDG et la SCI Le Pelvoux.

**CONCLUSION ET REVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DUREE
N'EXCEDANT PAS 12 ANS :**

- Signature d'un bail de location précaire le 27 Avril 2018 avec M. Jean-Luc GUICHARD (Sté DECOD'HOR) pour une durée de 12 mois, renouvelable 1 fois, d'une partie bureaux, à des fins de stockage, pour une superficie de 80 m² (faisant partie d'un bâtiment industriel de 660 m², ancien bâtiment ULM) situé Section BP N°243 Lieu-dit « 50, route de Vilette » 39 600 ARBOIS pour un loyer d'un montant de 150 € TTC/mois.

ADMINISTRATION GENERALE, MARCHES PUBLICS

- Prestation de service pour la GED avec ZEENDOC, cf. convention SIDEC
- Renouvellement des copieurs du siège, bibliothèque de Poligny et Arbois et révision du contrat de maintenance du copieur de Mélincols
- Mise en œuvre d'un réseau homogène d'installations téléphoniques avec la société ETG
- Lancement de la consultation « Etude pour un projet structurant à vocation culturelle, touristique et institutionnelle concourant à la destination Pasteur Jura »
- Signature du devis entreprise Bailly, d'un montant de 24.112.24 € pour le remplacement de la clôture de la Salle des Communes
- Signature du devis de la société CARTOSUD pour l'élaboration d'un cartoguide randonnées CCAPS.
- Signature du contrat de migration de e.enfance vers BL.enfance.

LOUAGE

- Signature d'un Bail Commercial avec l'Entreprise France Boissons, pour la location d'un local à la ZA des Mélincols

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Pour le Président empêché, Le Président
le 1^{er} Vice-Président,

Jean-François GAILLARD

Michel FRANCONY



Envoyé en préfecture le 12/07/2018

Reçu en préfecture le 12/07/2018

Affiché le



ID : 039-200071595-20180703-CO080DE_2018-DE